Informations de base

1994/0206(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Adhésion de la Communauté à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	KINDERMANN Heinz (PSE)	26/09/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1867	1995-09-18

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/09/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0386	Résumé
28/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/1995	Vote en commission		Résumé
20/03/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0048/1995	
18/09/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/09/1995	Fin de la procédure au Parlement		
05/10/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0206(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/06086

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0048/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0004	20/03/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0172/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0270-0277	07/04/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0386	16/09/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1995/0399
JO L 236 05.10.1995, p. 0024 Résumé

Adhésion de la Communauté à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien

1994/0206(CNS) - 18/09/1995 - Acte final

-OBJECTIF : permettre à la Communauté d'adhérer à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien, conclu par la FAO (dont fait partie la Communauté) en novembre 1993. Cet Accord vise à renforcer la coopération internationale pour assurer la gestion et la conservation des thons et des espèces apparentées de l'océan Indien et prévoit notamment de prendre des mesures pour la conservation et

l'utilisation rationnelle des stocks de thons. Cette mesure concerne la flotte communautaire qui se livre à la pêche des espèces concernées dans l'océan Indien. -MESURE COMMUNAUTAIRE : Décision du Conseil 95/399/CE relative à l'adhésion de la Communauté à l'accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien. -CONTENU: L'accord prévoit pour l'essentiel les points suivants: .création d'une Commission des thons de l'océan Indien dans le cadre de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) dont l'objectif sera de promouvoir la coopération entre ses membres en vue d'assurer la conservation et l'utilisation optimale des stocks couverts par l'accord. A ce titre, elle suivra en permanence l'évolution des stocks dans sa zone de compétence et encouragera et coordonnera les activités de recherche concernant les stocks couverts ; .zone de compétence : l'océan Indien (zones statistiques 51 et 57 de la FAO) et les mers adjacentes au nord de la convergence Antarctique ; .stocks concernés : Albacore, Listao, Thon obèse, Germon, Thon rouge du sud, Thon mignon, Thonine orientale, Auxide, Bonite, Thazard rayé, Thazard ponctué, Thazard bleu, Makaire noir, Marlin rayé, Voilier, Espadon ; .mise en oeuvre : chaque membre est tenu de prendre des mesures dans sa législation nationale (y compris imposition de sanctions en cas d'infractions) afin de donner effet aux dispositions prises au sein de la Commission des thons. -ENTREE EN VIGUEUR : le Président du Conseil (SOLBES MIRA) déposel'instrument d'adhésion de la Communauté auprès du directeur général de la FAO. L'adhésion effective s'effectue dès que la Commission des thons approuvé la demande d'adhésion.

Adhésion de la Communauté à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien

1994/0206(CNS) - 16/09/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à permettre à la Communauté d'adhérer à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien, conclu par la FAO (dont fait partie la Communauté) en novembre 1993. Cet Accord vise à renforcer la coopération internationale pour assurer la gestion et la conservation des thons et des espèces apparentées de l'Océan Indien et prévoit notamment de prendre des mesures pour la gestion et la conservation des stocks. Etant établi que des pêcheurs communautaires exercent traditionnellement les activités de pêche considérées par l'Accord, la Commission propose au Conseil de décider l'adhésion de la Communauté à celui-ci.

Adhésion de la Communauté à l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien

1994/0206(CNS) - 07/04/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement Européen, ayant délégué son pouvoir décision à sa commission de la pêche (conformément à la procédure prévue par l'article 52 du règlement intérieur du PE) a approuvé cette proposition de décision avec une seule modification : la Commission devra soumettre chaque année un rapport sur la mise en oeuvre de cet accord au Parlement Européen et au Conseil.